

REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Apprendre à maîtriser le harcèlement pour mieux le prévenir



DUREE

1 jour – 7 heures

OBJECTIFS

- Comprendre la législation sociale en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Assurer son rôle de référent vis-à-vis des salariés ainsi que l'interface avec les autres élus et la Direction de l'entreprise
- Alerter les parties prenantes, conseiller et orienter les salariés

POUR QUI

- Référent(e) harcèlement sexuel et agissements sexistes désigné(e) par le CSE, dirigeant, DRH, collaborateur (trice) RH

PREREQUIS

Aucun

PEDAGOGIE

Pédagogie active et participative favorisant l'apprentissage et l'implication des stagiaires. Alternance d'apports théoriques, questions-réponses, QCM, exercices et mises en pratique.

EVALUATION

Questionnaire de positionnement.
Evaluation formative.
Evaluation de la satisfaction vis-à-vis du contenu de la formation, de son déroulement, de la prestation du formateur.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation assurée par un consultant avec une double compétence en relations sociales, droit social et santé et sécurité au travail et en face-à-face pédagogique.

LIVRABLES

Support de cours dématérialisé.

DELAIS D'ACCES

Inter : selon calendrier
Intra : en concertation avec l'entreprise

ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux PMR.
Autres handicaps : nous contacter pour mise en place des moyens de compensation.

TARIF

Nous consulter.

PROGRAMME

I. L'IDENTIFICATION JURIDIQUE DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

- Les agissements sexistes
- Le harcèlement sexuel
- Situations qualifiées de harcèlement sexuel

II. LES INFRACTIONS SEXUELLES

- Définition
- Le défaut de consentement
- Le viol
- Le harcèlement sexuel
- L'outrage sexiste

III. LES VIOLENCES SEXUELLES MYTHE OU REALITE

- Étude de prévalence

IV. LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES, CONSEQUENCES EN MATIERE DE SANTE ET SIGNAUX DE SANTE

- Les conséquences psychologiques
- Les conséquences sociales

V. DETECTER LES SITUATIONS A RISQUE ET LES MOYENS DE PREVENTION

- Les signaux à risque
- Les obligations de prévention du chef d'entreprise
- Comment s'organise la prévention du harcèlement sexuel

VI. IDENTIFIER LES ACTEURS INTERNES, LEUR ROLE, LEUR RESPONSABILITE

- Les acteurs internes
- Les acteurs externes

VII. AGIR FACE AU HARCELEMENT SEXUEL OU AUX AGISSEMENTS SEXISTES

- Comment accompagner les personnes qui saisissent le référent
- Questions / Réponses

VIII. TROUVER ET METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS PERMETTANT D'AGIR CONCRETEMENT FACE AU HARCELEMENT

- Préalable : évaluer le risque de harcèlement sexuel et d'agissement sexiste
- Sensibiliser les salariés
- Réagir à une situation de harcèlement sexuel

IX. LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

- La formation
- Les heures de délégation
- La liberté de déplacement
- Échanger librement avec l'inspecteur du travail

VALIDATION

Attestation de fin de formation.



Outremer Formation



0692 66 46 45



contact@outremerformation.com



outremerformation.com